

Déclaration de garantie Wilkhahn

Version : 1er janvier 2024

La société wilkhahn Wilkening + Hahne GmbH+Co KG (« Wilkhahn »), en tant que garant, accorde au client la garantie décrite ci-dessous pour les produits Wilkhahn mentionnés ci-après. Cette garantie ne limite pas les droits légaux du client final en tant qu'acheteur en cas de défauts vis-à-vis du vendeur, ni les recours possibles découlant de la loi sur la responsabilité du fait des produits, à l'encontre de Wilkhahn en tant que fabricant.

I. Domaine et périmètre d'application

Cette garantie s'applique exclusivement aux produits Wilkhahn nommément cités dans la présente déclaration de garantie et qui sont utilisés de manière durable dans l'un des états de l'Union européenne. Il s'agit des produits suivants :

- Chaises pivotantes, chaises, fauteuils et banquettes Wilkhahn des gammes :
 - _Aline
 - _Asienta
 - _AT
 - _Aula
 - _Ceno
 - _Chassis
 - _Cura
 - _Decide
 - _FS-Linie
 - _FS-Management
 - _Graph
 - _IN (rétroactivement au 01/05/2015)
 - _Insit
 - _Intra
 - _Landing
 - _ME
 - _Metrik
 - _Modus Basic
 - _Modus Executive
 - _Modus Medium
 - _Modus Small
 - _Neos
 - _Occo
 - _ON (rétroactivement au 01/10/2014)
 - _Pep
 - _Sito
 - _Sitzbock
 - _Sola
 - _Stand-Up
 - _Stitz 2
 - _Yonda
- Tables Wilkhahn des gammes :
 - _Aline, table
 - _Asienta, table
 - _Confair, table pliante
 - _Contas
 - _Conversa
 - _Cura, table
 - _Graph, table
 - _Logon
 - _mAx
 - _Occo, table
 - _Palette
 - _Timetable
 - _Timetable Lift
 - _Timetable Smart
 - _Timetable Shift
 - _Travis réglable en hauteur
 - _Versa
- Gammes intégrées Wilkhahn :
 - _Produits Confair (tous les tableaux d'affichage, dessertes, etc.)

II. Objet de la garantie

1. Indépendamment de tout recours légal, Wilkhahn Wilkening + Hahne GmbH+Co. KG (Bad Münden, Allemagne, ci-après dénommée « Wilkhahn ») garantit le bon fonctionnement des produits et des composants de produits cités dans la présente déclaration de garantie durant les périodes définies ci-après à compter du moment où les produits quittent le site de production Wilkhahn de Bad Münden (période de garantie).
2. Wilkhahn s'engage à réparer ou à remplacer par des produits ou composants similaires, à sa discrétion, à titre gracieux et conformément aux conditions générales de livraison et aux conditions de garantie suivantes, les produits ou composants qui s'avèreraient défectueux dans le cadre d'un usage normal (10 heures max. d'utilisation journalière dans une plage de température de 18 à 25 °C, dans la mesure où les indications du manuel d'utilisation ont été respectées). Un examen préalable par Wilkhahn ou l'un de ses dépositaires doit être rendu possible. Les produits ou composants remplacés deviennent la propriété de Wilkhahn.

III. Conditions de garantie

1. Seul le client final ayant fait l'acquisition d'un produit couvert par la garantie peut bénéficier de la présente garantie. Celle-ci est incessible.
2. La garantie prend effet à la date de livraison.
3. Pour les composants suivants, les périodes suivantes de garantie sont garanties :

5 ans :

- pour les sièges : croisillons de piètement, pièces de jonction, piètements luge en acier, bras pivotants (à l'exception des détériorations de la surface), cadres d'assise et de dossier, coques d'assise et de dossier, mécanique standard ou 3D (composants techniques)
- pour les tables : embases et supports de plateau, colonnes de piètement et traverses de liaison, plaques de support (à l'exception des détériorations de la surface, des effets du rayonnement UV et/ou des traces d'usure), châssis en acier et en aluminium, systèmes de mécanismes de déclenchement des tables pliantes ou à plateau rabattable, chemins de câbles articulés ou flexibles, profilés antichoc des plateaux, pièces de liaison et de solidarisation.

2 ans :

- pour les sièges : vérins à gaz, colonnes pivotantes, patins, roulettes, accoudoirs (fonctionnement), butées anti-marquage sur les sièges à piètement luge, réglage du dossier et de la profondeur d'assise, textiles et cuirs, mousses et rembourrage, doublage et habillage du dossier. (Sont exclues les détériorations occasionnées sur les tissus et les cuirs par des rivets, des fermetures Velcro et des accessoires similaires dont peuvent être dotés les vestes, pantalons ou chaussures des utilisateurs.)
- pour les tables : modules intégrés, y compris équipements multimédia comprenant câblage, connecteurs et charnières pour trappes d'accès.

1 an :

- pour Timetable Lift et Confair : tous les composants de la batterie

4. Wilkhahn se réserve le droit d'examiner les conditions de garantie au cas par cas dans un délai raisonnable. Wilkhahn se réserve en outre le droit d'exiger le retour du produit endommagé en préalable à son remplacement. Les frais de retour seront à la charge de Wilkhahn si le produit s'avère effectivement défectueux, sous réserve d'acceptation explicite par Wilkhahn en préalable au retour du produit.

5. En cas de réparation ou de remplacement des produits visés au paragraphe III.3 de la déclaration de garantie, Wilkhahn facturera un forfait de déplacement au client en cas de livraison initiale datant de plus de deux ans et à condition que les autres conditions générales de garantie soient remplies. Le montant du forfait sera communiqué par Wilkhahn sur demande. Les dispositions du présent paragraphe n'affectent pas la garantie légale dont pourrait bénéficier le client.

IV. Exclusions de la garantie

1. La présente garantie ne s'applique pas, en particulier, aux composants suivants :

- Traitements de surface et finitions (stabilité des coloris, variations de structure et de coloris entre différents matériaux et différents lots),

- Surfaces de contact des accoudoirs en cuir,

- Détériorations superficielles des accoudoirs et de leur revêtement en raison d'une influence extérieure (contact avec les chants de table, bagues ou montres).

2. Toute réclamation à l'encontre de Wilkhahn au titre de cette garantie est exclue en cas de fonctionnement défectueux dû aux raisons suivantes :

- Usure suite à un usage normal,

- Non-respect des consignes d'utilisation publiées par Wilkhahn telles que, entre autres, les instructions et directives relatives à l'utilisation, au montage, à la transformation ou à l'entretien des produits,

- Utilisation non conforme, utilisation détournée ou accident, dégradations,

- Modifications ou altérations apportées au produit,

- Utilisation en fonctionnement 2/8 ou en 3/8,

- Mise en œuvre de tissus ou de matériaux fournis par le client,

- Interaction avec des produits d'autres fabricants,

- Entretien inadéquat.

V. Étendue de la garantie

1. La présente garantie constitue l'unique recours à l'encontre de Wilkhahn en cas de produits défectueux (à l'exception de la garantie légale du fabricant). Toute autre garantie accordée, le cas échéant, au client final par un partenaire commercial spécialisé ou un autre intervenant et toutes autres obligations légales ou contractuelles auxquelles ceux-ci pourraient être tenus ne peuvent être invoqués contre Wilkhahn – sauf si Wilkhahn s'est engagé explicitement et par écrit à prendre en charge une telle obligation.

2. La responsabilité de Wilkhahn se limite exclusivement aux obligations décrites plus haut. Tout autre recours, notamment en matière de dommages consécutifs à un défaut, dommages indirects et préjudices financiers, est exclu dans le cadre de cette garantie – à l'exception des cas où Wilkhahn y serait contraint par les dispositions légales applicables dans le cadre de la responsabilité du fabricant.

VI. Dispositions annexes

1. Toute modification de la présente déclaration de garantie ne peut être effectuée que par écrit.

2. Les prestations découlant de la présente garantie sont exécutées exclusivement par Wilkhahn. Aucun tiers n'est autorisé à prendre un quelconque engagement au nom de Wilkhahn dans le cadre de la présente garantie.

3. Pour tous les litiges relatifs à la présente déclaration de garantie, le lieu de juridiction et le tribunal compétent sont situés à Bad Münden, Allemagne

4. La présente garantie est soumise au droit allemand.